

MANDEMENT

DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE, A L'OCCASION DU JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX, PAR SES LETTRES APOSTOLIQUES DU 21 NOVEMBRE 1851.

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Pour la seconde fois depuis son heureux avènement au trône pontifical, le pasteur suprême du troupeau de Jésus-Christ, Sa Sainteté le Pape Pie IX, demande que tous les fidèles aient solennellement leurs prières aux siennes, afin d'attirer sur l'Eglise les secours extraordinaires dont elle a besoin dans ces jours d'épreuves et d'afflictions.

Sans doute, Nos Très-Chers Frères, les combats, les épreuves n'ont rien qui doive étonner l'Eglise; c'est là sa destinée, son héritage sur la terre.

La barque de Pierre, si souvent battue par les vents et par les flots, est aujourd'hui assaillie dans sa course glorieuse par une des tempêtes les plus furieuses que l'enfer ait jamais soulevée contre elle.

He las! N. T. C. F., notre pays, jusqu'ici le séjour privilégié de la foi pure du catholicisme, commence à ressentir l'agitation produite dans l'ancien monde par le vent pestilentiel des doctrines perverses.

C'est avec douleur que nous vous le disons, N. T. C. F., l'homme ennemi est entré dans le champ du père de famille, et s'occupe à y semer l'ivraie au milieu du bon grain.

tempérance avait disparu, que le règne de Dieu semblait s'affermir dans toutes les parties de notre immense diocèse. Et voilà que, honteux de ses défaites, l'esprit du mal s'efforce de renouveler la lutte et de ramener dans ses fers les victimes qui se sont soustraites à son tyranisme.

Nous désirons attirer encore votre attention sur un autre mal devenu commun parmi les populations rurales, et qui est la source d'une foule d'injustices et de haines: c'est ce malheureux esprit de chicane, qui, au mépris de la charité chrétienne, multiplie de plus en plus les procès dans les cours de justice.

Voilà, N. T. C. F., sans parler de nos autres craintes pour le présent et pour l'avenir, voilà certes d'assez puissants motifs d'élever vos yeux et vos cœurs vers les montagnes éternelles (Ps. CXX. I.) vers le Dieu de toute consolation, pour le supplier d'avoir pitié de cette portion si intéressante de son héritage.

Mais, si la prière nous ouvre les portes du ciel, l'aumône nous purifie de tous nos péchés: Eleemosyna ab omni peccato et à morte liberat (Job. 4, 11.)

No soyez pas étonnés, N. T. C. F., si à cette occasion nous faisons appel à votre charité en faveur d'une institution que nous avons à cœur de compléter. Depuis deux ans a été commencé, dans notre ville métropolitaine, un vaste Hospice de Charité, destiné à recevoir les malades, les infirmes, les orphelins qui se trouvent sans ressources et sans asile.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit:

1° Le temps du Jubilé, en vertu d'un indult particulier du Saint-Siège accordé à toute la province ecclésiastique, durera trois mois, dans le diocèse, savoir: depuis le 30 mai prochain, jour de la Pentecôte, jusqu'au 29 août suivant, XIII^e dimanche après la Pentecôte.

2° MM. les Curés, desservants et missionnaires, choisiront sur cet intervalle de trois mois, une, deux ou trois semaines (suivant la population de leurs paroisses) pendant lesquelles ils procureront aux fidèles commis à leurs soins les exercices solennels du Jubilé.

3° L'ouverture des exercices sera annoncée dans chaque paroisse ou mission, la veille du jour où on les commencera, par la sonnerie des cloches, qui se fera durant un quart d'heure, aussitôt après l'angélus du soir; et l'on en annoncera la fin de la même manière, le dernier jour des exercices, également après l'angélus du soir.

4° Le premier jour des exercices, on chantera le Veni Creator, avant la grand'messe, ou messe conventuelle, ou messe principale, pour implorer le secours de l'Esprit-Saint; et, le dernier jour, on chantera le Te Deum, en actions de grâces pour les faveurs reçues. On pourra terminer les exercices de chaque jour par le salut ou la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

5° Pour gagner l'indulgence du Jubilé, qui est applicable per modum satisfactionis aux âmes du purgatoire, il faut aux termes des lettres apostoliques: 1° Confesser humblement et avec un sincère repentir ses péchés, en obtenant l'absolution sacramentelle, et recevoir le Très-Saint-Sacrement de l'Eucharistie; 2° visiter les trois églises ou chapelles désignées pour les stations, ou visiter trois fois l'une d'elles, et y prier avec ferveur, pendant quelque temps, le Seigneur, pour l'exaltation et la prospérité de Notre-Mère la Sainte-Eglise et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens et pour la paix et l'union de tout le peuple fidèle; 3° Jeûner une fois dans les trois mois ci-dessus indiqués pour le Jubilé; 4° Faire une aumône aux pauvres, et une offrande pieuse, chacun, suivant sa dévotion, à l'excellente œuvre de la Propagation de la Foi, œuvre qui est éminemment recommandée par le Souverain Pontife à notre sollicitude pastorale.

6° Afin que l'indulgence du Jubilé puisse être gagnée par tous ceux qui, par infirmité, ou par quelque autre empêchement que ce soit, sont dans l'impossibilité d'accomplir les œuvres ci-dessus énumérées, les confesseurs sont autorisés à commuer les mêmes œuvres en d'autres œuvres de piété, ou à en remettre l'accomplissement à un temps aussi rapproché que possible de celui du Jubilé, et même à dispenser les enfants de la sainte communion.

7° Pour donner aux fidèles plus de facilité de faire l'aumône et l'offrande prescrites par les lettres apostoliques, il sera fait deux quêtes dans chaque localité, pendant les exercices solennels: le produit de l'une sera pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, et celui de l'autre sera appliqué, soit à l'Hospice de la Charité, si les circonstances permettent que l'on se rende à notre invitation, soit au soulagement des pauvres. Il est à dési-

rer que ces quêtes se fassent autant que possible, le dimanche.—MM. les curés voudront bien-indiquer quelques personnes à qui pourraient être confiées les aumônes de ceux qui seraient empêchés de se trouver à l'église, les jours auxquels les collectes ci-dessus mentionnées y seront faites.

VIII^e Il convient que le jeûne prescrit soit accompli, au choix des fidèles, le mercredi ou le vendredi de la semaine ou des semaines choisies dans chaque localité pour les exercices du Jubilé.

IX^e Les églises qui devront être visitées par les paroissiens de Notre-Dame de Québec, sont: la Cathédrale, l'église de St. Patrice et celle du faubourg St. Jean; et, pour ceux de St. Roch, leur propre église, celle de l'Hôpital-Général et l'une des trois églises désignées pour être visitées par les paroissiens de Notre-Dame de Québec.

Sera le présent mandement lu et publié.... au prône de toutes les églises ou chapelles principales et autres où l'on fait le service public, ainsi qu'en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, le vingt-trois d'avril mil huit cent cinquante-deux, sous notre seing, le seau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire.

P. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, Par Monseigneur, EDMOND LANGEVIN, Proc.

[Vient ici la Lettre Encyclique de N. S. P. le Pape, que nous aurons l'occasion de publier prochainement pour nos lecteurs.]

CAS D'HYDROPHOBIE.

DERNIERS MOMENTS DU DOCTEUR VANEL. On écrit à l'Univers de Paris: Alex (Drôme, France), 12 avril 1852.

M. le Rédacteur, Encore un cas effrayant d'hydrophobie! encore un de ces malheurs où la science et la main de l'homme ne peuvent rien! Hier toute la population de Livron, catholiques et protestants, versaient des larmes sur une tombe ouverte: M. Vanel (Victor), docteur-médecin, venait de mourir, mourir dans toutes les horreurs de la rage, mourir comme pouvait mourir un saint.

M. Vanel était natif des Ardennes. Après ses premières études, qui furent faites et brillantes, il vint en France et suivit le cours de la Faculté de Montpellier. Sa bonne conduite et ses talents le firent estimer de ses professeurs; et son caractère conciliant et doux lui gagna l'affection de ses contemporains.

Al. Vanel, marié, vint se fixer à Livron (Drôme), où ses excellentes qualités le firent de suite apprécier. Bon, généreux, pieux, instruit, bientôt tout le monde l'aima. Cette estime générale, les amabilités et les vertus de sa jeune épouse, l'espérance d'un premier-né, espérance qui dans quelques mois devait être réalisée, une mère qui ne vivait que pour lui, les affections d'une sœur capable de le comprendre, tout mettait au jeune docteur d'honnêtes jours. D'honnêtes jours! Ah! si l'enfant sur la terre, ils font si vite place à des jours mauvais! quel malheur eût-il dû succéder à tant d'espérance, à tant de bonheur!

LE MONTAGNARD

OU LES DEUX REPUBLIQUES 1793-1848. (Seconde partie--1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

CHAPITRE HUITIÈME.

Ce sont eux qui cherchent à semer la confusion sous l'uniforme du soldat de Friedland et d'Eylau! pauvre cœur abattu par la maladie, déchiré par la misère! Marini était un homme adroit. Il avait des intelligences partout; et quand il s'acharnait contre quelqu'un, il ne lâchait pas facilement prise. Il n'était pas étranger à la rigueur du propriétaire. C'était par lui, par ses menées secrètes, que la place promise à Dominique avait été accordée à un autre. On avait eu soin de le représenter à l'administration comme un homme sans conduite, devant à tout le monde et ne payant personne.

La saisie opérée quelques jours auparavant avait merveilleusement servi. C'est par lui que l'affaire de laquelle Dominique espérait quelque argent traitait en longueurs interminables. On voit que le pauvre diable était bien circonvenu de tous les côtés, et que ces vanteurs de la destruction sociale le tenaient puissamment dans leurs serres avides.

—Retourne, retourne en arrière, car ils veulent faire de toi un traître, un barricadeur et un assassin!

Mais, hélas! pas une voix ne parlait ainsi tout bas à Dominique, pas une main amie ne venait le retenir sur le penchant de l'abîme vers lequel il marchait sans s'en douter. Et il arriva le cœur gros d'espérance à la place du caire.

Les mesures avaient été prises, les instructions données. Maître Riffard accueillit fort bien Dominique ainsi qu'il avait été convenu; le pauvre homme ne se sentait plus de joie. Et il fut convenu que le lendemain Dominique irait trouver le digne prêteur d'argent rue vieille du Temple No. 4.

—prévu, s'est présenté ce matin à mon étude pour un prêt d'argent. Je l'ai fait causer un peu, il est dans une position désespérée. Je citrai est donc mûr, il ne s'agit que de le presser. Je lui ai donné l'adresse dont nous étions convenus. M. Lipardeau, rue vieille du Temple, No. 4. Il ira demain à quatre heures. D'un autre côté, je m'occupe activement de ce que vous savez.

—Votre tout dévoué. "RIFFARD."

Cette lettre portée au domicile de Marini par un homme de confiance, fut remise à l'Italien une demi-heure après.

—Mon enfant, dit-il à Madeleine, Dieu est avec nous: nous en sortirons encore cette fois-ci. Oh! avec quelle joie j'irai demain porter l'argent à ce propriétaire si dur, si impitoyable! avec quelle bonheur je dirai à M. Arthur: "Voilà ce que vous m'avez si généreusement prêté; je puis maintenant être reconnaissant tout à mon aise!"

Comme cela arrive toujours, Dominique s'était fait dans sa pensée un portrait de l'homme chez lequel il se rendait. Celui qui se trouvait devant lui y ressemblait si peu qu'il resta un instant immobile et stupéfait comme si c'eût été déjà une déception.

Cet homme avait ce que l'on est convenu, d'appeler une polonaise bontonnée jusqu'en haut; sur sa poitrine un ruban bigarré cousu avec le plus grand soin représentant plusieurs ordres différents; de longues et épaisses moustaches grises lui encadraient la bouche et dépassaient avec leurs pointes les deux côtés du menton; une assez grande quantité de cheveux gris fort en désordre couraient sur son front et le long de ses tempes.

Quoique l'aspect militaire de ce nouveau personnage eût dû plutôt rassurer le vieux soldat que l'effrayer, celui-ci ne put s'empêcher de répéter avec un étonnement mal dissimulé dans sa voix: —C'est vous, M. Lipardeau?

—Oui, moi, le major Lipardeau, ex commandant au service de Hongrie; sept blessures, quatre croix; qu'est-ce qu'il y a pour votre service? Ces mots avaient été prononcés d'une voix haute et roufiante. Dominique avait tiré de sa poche la lettre

coup, au lieu de répondre à ses caresses comme à l'ordinaire, le petit chien se jette sur la main qui le flatte et lui fait une légère morsure. Ce n'était rien, ce semble; on ne parlait pas d'hydrophobie encore dans nos quartiers. M. Vanel essaya sa plaie et n'y pensa plus de trois jours. Au bout de ce temps, des inquiétudes lui vinrent; par précaution il rouvrit sa blessure, qui commençait à se refermer, et la cautérisa par le nitrate d'argent; puis il eut assez assez fait. Le petit chien mourut, offrant tous les symptômes d'une rage très certaine... Alors M. Vanel, pour ne pas effrayer sa famille, employa tous les remèdes que ses connaissances médicales purent lui fournir... Hélas! ce devait être en vain.

Le Vendredi-Saint, le docteur, en venant de visiter ses malades, se plaignit à une douleur au bras dont le malade avait été mordu; en parlant de temps la douleur s'éleva; il se leva, il marcha; mais ces deux contractions nerveuses le prirent à la gorge, il voulut respirer; pour se calmer, il voulut prendre un bain, aussitôt il mourut et se mit au lit. Quelques heures plus tard, le malheureux docteur rouvrit toute l'honneur de sa position: un accès de rage se déclara.—Liez-le; liez-le! s'écria-t-il aussitôt, priez M. le curé de venir me voir.

Je ne dirai rien de la stupeur de sa famille; les paroles pourraient le peindre! Le diable curé de Livron accourut, quoique malade lui-même; il trouva l'infortuné docteur couvert de sang.... Dans son accès de rage, il s'était attaché les cheveux et déchiré la figure.—Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!

—Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre! Monsieur le curé, que je souffre! Oh! que que je souffre!